

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 085-200059079-20221020-D04\_10\_2022-DE

Séance du 20/10/2022

## COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D04.10.2022 - SUBVENTION AU BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER (COMMUNE DELEGUEE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 31

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Nombre de suffrages : 27

### Date de convocation

13/10/2022

### Date d'affichage

13/10/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis

### Procuration(s) :

M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme CHARRIER Emilie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, M. PERAIN Hervé, Mme RANTIERE Charlène, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. TETAUD Francis

## Objet : D04.10.2022 - SUBVENTION AU BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER (COMMUNE DELEGUEE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

Monsieur le Maire propose, afin de combler le déficit du budget lotissement Le Verger, de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget Le Verger d'un montant de 33 466 €. Cette somme avait été portée au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à  
l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY

Date de publication : 02/11/2022